

**TRANSPORTS SCOLAIRES – Année Scolaire
2020 / 2021**

Afin de mieux vous servir, le service des transports scolaires vous informe que les inscriptions doivent être **IMPÉRATIVEMENT** retournées dûment complétées, avant le 20 juillet 2020,



Les inscriptions arrivées après le 20/07/2020 se verront appliquées des frais complémentaires d'un montant de 15,00 €

Selon le nouveau règlement mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine, la tarification est basée sur un quotient familial reconstitué, afin d'adapter la participation familiale au revenu de la famille.

Les horaires des circuits et les cartes de transport sont à retirer à l'accueil du Syndicat :

A compter du 20 Août 2020

Horaires d'ouverture : 9h00 - 12h00
13h30 - 17h30

ou lors des permanences assurées dans les différentes mairies :

	Lundi 24 août	Mardi 25 août	Mercredi 26 août	Jeudi 27 août	Vendredi 28 août
Chaillac/Vienne	9 h00 - 12 h00 14h00 - 17 h30				14h00 - 17h30
Saint Victurnien		9h00 - 12h00 14h00 - 17h30			9h00 - 12h00
Saint Brice/Vienne			9h 00 - 12h00 14h00 - 17h30		
Saint Martin de Jussac				9h00 - 12h00	

+ Saint-Denis = Lundi 31 août de 14h00 à 17h30.

Les enfants susceptibles d'emprunter les navettes des RPI, durant l'année scolaire 2020-2021, doivent impérativement être inscrits.

- Toute inscription entraîne une participation pour l'année scolaire complète
- L'intégralité de la participation est à régler lors du retrait du titre de transport

